

CP LIEGE

Assemblée extraordinaire par voie électronique.

PV N° 12/19-20 DU 10/04/20

Circonstances :

Le comité provincial a été amené, en cette période difficile de confinement, à prendre une mesure inédite suite à l'arrêt prématuré de la compétition provinciale.

Après de nombreux échanges écrits et verbaux, le Conseil d'Administration a choisi d'évoquer notre décision, et par là même de l'annuler, nous imposant d'organiser une assemblée provinciale extraordinaire des clubs par voie électronique.

Conformément au vœu du CdA, le CP vous a soumis des propositions. Vous avez voté pour celle qui vous agréait ou vous vous êtes abstenus :

- Proposition 1 : Acceptez-vous de geler la saison 2019 - 2020
- Proposition 2 : Application de la méthode des coefficients pour déterminer les montants et les descendants :
 - le nombre de points acquis divisé par le nombre de matches joués donne un coefficient moyen
 - ce coefficient est multiplié par le nombre de matches restant à jouer
 - le résultat de la multiplication est ajouté au nombre de points obtenus au moment de l'arrêt de la compétition.
 - En cas d'égalité parfaite des points augmentés des coefficients au sein d'une série, le PC67 est d'application si tous les matchs ont été joués entre les clubs concernés, sinon l'average général (nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés) sur le total des matchs joués sera pris en compte.
 - Le nouveau total des points sert de base à l'établissement du classement final.

La décision est prise à la majorité simple des votes émis (le nombre d'abstentions n'entre pas en ligne de compte pour déterminer la majorité).

Le vote de chaque club a été pondéré par le nombre d'équipes ayant terminé le championnat complet de la saison en cours, à l'exception des équipes des catégories d'âge U6-U7-U8-U9 et U10.

Résultat des votes :

Nombre de clubs : 73

Nombre de voix : 568

•**Proposition 1** : « Acceptez-vous de geler la saison 2019 - 2020 »

•37 abstentions - majorité = 266

•Votes pour : 155

•Votes contre : 376

•**Proposition 2** : « Application de la méthode des coefficients pour déterminer les montants et les descendants »

•Seuls les clubs ayant répondu « Contre » à la question 1 répondent à la question 2

•2 abstentions - majorité = 188

•Votes pour : 374

•Votes contre : 0

Conséquences :

La proposition 2 est retenue.

Le palmarès avec le tableau des montants et des descendants est publié sur le site, rubrique "Les seniors".

Il nous appartient maintenant de tourner la page de cette polémique et ensemble, de préparer la saison 2020-2021.

En attendant de vous revoir prochainement, nous vous souhaitons à toutes et tous un très bon week-end de Pâques et nous vous invitons à prendre bien soin de vous et de vos proches dans les circonstances que nous connaissons.

Le Comité Provincial s'octroie maintenant quelques jours de repos, ô combien mérités.

Le Comité Provincial